

## Communiqué de presse

28 novembre 2024

### **Améliorer le cadre de vie des séniors : des investissements concrets et durables en résidences autonomie**

Alors que le vieillissement de la population française s'accélère, l'État la CNSA et l'Assurance retraite encouragent la création de nouvelles places en résidence autonomie dans les départements les moins bien équipés et financent la réhabilitation ou la mise aux normes des plus anciennes résidences. Depuis 2021, plus de 130 millions d'euros ont été engagés en faveur de ces logements alternatifs à l'EHPAD et au domicile.

#### Mieux équiper certains territoires

D'ici 2030, dans les trois-quarts des départements français, le nombre de résidence autonomie accessibles aux plus de 60 ans en moins de 30 minutes sera insuffisant. Ce type de structure est même inexistant dans les territoires d'outre-mer. L'État, la CNSA et l'Assurance retraite subventionnent donc la création de nouvelles places de ce type grâce aux financements du Ségur de la santé et de l'Union européenne :

- 12,1 millions d'euros alloués à 33 départements en 2022 pour créer 2 398 places en résidence autonomie
- 9 millions d'euros alloués à 23 départements en 2023 pour 1755 places
- 15 millions d'euros alloués à 32 départements en 2024. Les départements et les caisses régionales d'assurance retraite lancent actuellement les appels à candidatures pour recenser les projets d'extension ou de création de résidences autonomie correspondant.

Ainsi, alors que la Loire-Atlantique est fortement sous-dotée, le Département, en lien avec la caisse régionale de l'assurance retraite, a lancé un appel pour la création de 1 000 places. Le projet Raffuneau, porté par le bailleur social Atlantique Habitations et la Fondation Cemavie, permettra l'ouverture de 44 places en résidence autonomie dans la ville d'Orvault. La CNSA et l'Assurance retraite accordent 220 000 euros à ce projet issu du Ségur de la Santé et le Département de Loire-Atlantique a voté une subvention de 500 000 euros.

**Fin 2026, lorsque tous les chantiers de création auront été livrés, le nombre de nouvelles places en résidence autonomie devrait s'élever à plus de 7000.**

## Améliorer le cadre de vie en résidences autonomie

L'engagement fort et coordonné de ces deux branches de la Sécurité Sociale pour la rénovation de logements dégradés et énergivores s'est accéléré ces trois dernières années grâce aux financements du Ségur de la santé et de l'Union européenne. Ainsi, sur la période 2021 – 2024, plus de 26 000 logements ont été rénovés ou ont bénéficié de nouveaux équipements.

Qu'il s'agisse de remplacer le mobilier des cuisines, d'installer des bacs à douche extra plats dans les appartements, de rénover les parties communes, les ascenseurs ou de créer un lieu de convivialité à l'extérieur, comme au pavillon Jeanne Jugan à Rennes (Ille-et-Vilaine), les investissements de l'Assurance retraite et de la CNSA doivent permettre aux personnes âgées à revenus modestes, de vieillir dans un « chez elles » sécurisé, adapté à leurs besoins et à ceux des professionnels qui y travaillent. Cette résidence gérée par les petites sœurs des pauvres a bénéficié d'un financement de 146 000 euros pour un projet de réhabilitation.

Pour certaines résidences, le projet va même au-delà, avec la création d'un tiers-lieu. À Périgueux (Dordogne), l'Ostalet propose des activités physiques, culturelles, créatives ou des services numériques au cœur de la résidence Wilson. Objectifs : favoriser les interactions sociales en tissant ou retissant des liens sociaux intergénérationnels, transmettre les savoir-faire des habitants et des résidents, répondre aux besoins variés de la population locale. La résidence Wilson, gérée par le CCAS de Périgueux a bénéficié d'un financement de plus de 70 000 euros.

---

### À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [monparcourshandicap.gouv.fr](https://monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2024, la CNSA consacre plus de 40 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.

---

### À propos de l'Assurance retraite

Premier organisme français de retraite, l'Assurance retraite (Caisse nationale, Carsat, CGSS et CSSM) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Chaque année, l'Assurance retraite verse près de 160 milliards de prestations à plus de 15 millions de retraités, et gère la carrière de 23 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur [www.lassuranceretraite.fr](https://www.lassuranceretraite.fr) (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 18 millions d'espaces personnels créés !

---

### Contacts presse

**CNSA - Agnès Caradot** : 01 80 05 56 02 – 07 86 32 43 68 - [agnes.caradot@cnsa.fr](mailto:agnes.caradot@cnsa.fr)

**Assurance retraite** [presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)

